



ville de
Montbeton

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBETON SEANCE DU 6 AVRIL 2023

Nombre de conseillers :
en exercice : 27
présents : 24
votants : 25
pouvoirs : 01

L'an deux mille-vingt-trois, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de **MONTBETON**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Montbeton, sous la présidence de **Danielle BEDOS, Maire**

Date de convocation : 30 mars 2023

Présents : MM. BEDOS D, BERTOLOTTI JC, BOUVET N, BOYER L, DURAND A, ESTEPA K, GISQUET B, GOUJON JM, GRAND P, IZAMBARD E, MALCOIFFE V, MENEGHETTI G, MOULIS C, MULLER-DUPONT P, NAVAUD A, OLIVIER-DAUCH MP, ROMAINZIN J, ROQUE C, SANCE N, TARTAGLIA N, VALLET T, VERGNES G, VIGNOT L, WEILL M

Absents excusés : MM. BARBOTTE L, COLMAGRO JF (a donné pouvoir à MENEGHETTI G), COTDELOUP S

Monsieur MENEGHETTI Gilles a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures 35, constate que le quorum est atteint et après lecture du compte-rendu de la séance précédente, demande à tous les membres présents s'ils ont des observations à formuler sur son contenu.

Pas d'observations

Le compte-rendu de la séance du 6 mars 2023 est adopté à l'unanimité.

Décisions prises par Madame le Maire

En application de l'article L 2122-22 du CGCT et des délibérations n° 2013-09-03D du 11 septembre 2013, 2021_07_12D et 2021_07_13D du 22 juillet 2021, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal :

- Décisions n° 013-2023 à 025-2023

Le Conseil Municipal a pris acte de ces décisions.

Taux d'imposition 2023

Augmentation des taux de 2 % par rapport à l'année 2022.

Les taux 2023 sont les suivants :

FB : 46.84 %

FNB 129.83 %

TH (maisons secondaires) : 6.09 %

La recette prévisionnelle pour l'année 2023 s'élèvera à **1 005 007 €**.

Le Conseil Municipal à la majorité (24 voix pour et 1 abstention) valide les taux 2023.

Budgets 2023 Communal, Cantine, Lotissement et Cimetières

Les budgets 2023 (communal, cantine, lotissement et cimetière) ont été présentés par Madame le Maire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les budgets.

Subventions 2023

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT PREVISIONNEL DE LA SUBVENTION
ACCA de Montbeton	250 €
Amicale des anciens combattants de Montbeton	600 €
Les amis de la médiathèque de TG	200 €
Entente Montbeton Lacourt Football	1 500 €
Comité des fêtes de Montbeton	3 300 € (Fête été 2023)
Lous Aynats de Montbetou	200 €
Prévention routière de Montauban	150 €
Association du don de sang Canton de Montech	100 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve le montant des subventions.

Création d'un emploi saisonnier d'adjoint des services techniques

Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière aux services techniques de la collectivité pendant la période estivale, Madame le Maire propose de créer un emploi non permanent à temps complet d'adjoint technique (services techniques) du 15 mai au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de cet emploi.

Création de deux emplois non permanents d'adjoint d'animation

Afin de répondre à un besoin lié à un accroissement d'activité saisonnière au service ALAE de la collectivité pendant la période pré-estivale (préparation des séjours CLSH de l'été 2023), Madame le Maire propose de créer deux emplois non permanents d'adjoint d'animation à temps non complet (23 et 25 heures/hebdo) du 1^{er} juin 2023 au 7 juillet 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de ces emplois.

Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 01/09/23

En raison des besoins de la commune de Montbeton, Madame le maire propose de créer un emploi permanent à temps non complet (30 heures) d'adjoint technique principal 2^{ème} classe au 1^{er} septembre 2023 pour le service restauration.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de cet emploi.

Création d'un emploi permanent d'ASTEM 1^{ère} classe au 01/09/23

En raison des besoins de la commune de Montbeton, Madame le maire propose de créer un emploi permanent à temps complet d'ATSEM 1^{ère} classe au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la création de cet emploi.

Modification du tableau des effectifs communal au 01/05/2023

Un agent communal souhaite modifier son temps de travail hebdomadaire à compter u 1^{er} mai 2023 pour le passer de 33 à 30 heures. Il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs pour prendre en compte cette modification.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte cette modification.

Location de l'appartement étage droite 100 route de Montauban à Montbeton

Madame le Maire propose de louer l'appartement 100 route de Montauban à Montbeton libéré dernièrement dès que les travaux de remise en état seront terminés.
Le loyer est fixé à 430.00 € hors charges.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la location de cet appartement.

Vente parcelle au lotissement route de Montauban

La SCI FONCIERE DES ROUGETS dont le siège social est situé au 1104 chemin des Rouget à Montbeton (82) est intéressée pour acquérir la parcelle cadastrée section B 1720 (superficie totale de 75 m²) au lotissement Route de Montauban à Montbeton.

Le prix de vente est fixé par le service des domaines à 144 € TTC le m² à 144 € TTC.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le prix de vente.

Avenant n°1 au marché de travaux complexe sportif - EMTP lot 3 (VRD)

Un marché de travaux a été passé le 27 avril 2022 avec la société EMTP FLORES de Montauban (82) pour un montant de 120 335.00 € HT pour la création d'un complexe sportif lot 3 VRD.

Au cours du chantier, la commission travaux a estimé qu'il serait judicieux de poser une cuve de 10 m³ de récupération d'eau de pluie aux abords du complexe sportif pour nous permettre d'arroser les arbres et fleurs du centre commercial.

Le montant des travaux de fourniture et pose de cette cuve s'élèvent à 7 858.80 € HT. Le montant du marché initial passe de 120.335,00 € HT à 128.193.80 € HT soit une plus-value de 6.53 %.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve l'avenant présenté par l'entreprise EMTP.

Partenariat Commune de Montbeton / Mutualia Alliance Santé

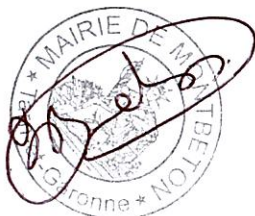
Mutualia Alliance Santé, mutuelle régie par le code de la mutualité, souhaite accompagner les collectivités pour venir en aide aux administrés en leur proposant une offre santé accessible à tous et à moindre coût. Une convention définissant les conditions de partenariat est proposée par Mutualia.

Le Conseil Municipal à la majorité (21 voix pour, 2 abstentions, 2 voix contre) autorise Madame le Maire à signer la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 25.

Affiché le 11 avril 2023

Le Maire



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "Renegault", written over a faint circular stamp.